



TRANSMIS LE 10/10/2023  
 REÇU LE 10/10/2023  
 AFFICHÉ LE 11/10/2023  
 NOTIFIÉ LE 11/10/2023  
 PUBLIÉ LE 11/10/2023  
 EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°20

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23BA10 - MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :**

**Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :**

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :**

**Madame la Conseillère Municipale (\*) :** Françoise MENDY-LASCOT

**ABSENTS (donnent pouvoir à) :**

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

**Henri FERNANDEZ :** Xavier MELKI

**Michelle SCHIDERER :** Nadine SENSE

**Valentin BARTECKI :** Marie-Christine CAVECCHI

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

**Mohamed BANNOU :** Ginette FIFI LOYALE

**Françoise GONZALEZ :** Patrick BOULLÉ

**Marion WERNER :** Claire LE BERRE.

**Florence DECOURTY :** absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :**

**Vincent MULOT :** Françoise MENDY-LASCOT.

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :**

**Océane USTASE :** Florent BATIER.

**Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe





Ville de Franconville la Garenne (95130)  
 Direction de la Commande Publique

Question n°20 du CM en date du 28/09/2023-P1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°20

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23BA10 - MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, L. 2410-1 et suivants et R. 2431-1 à R. 2432-7,

**CONSIDÉRANT** le nécessité de procéder à la rénovation du Centre Culturel Saint-Exupéry afin de se conformer aux objectifs fixés par le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation énergétique finale dans les bâtiments à usage tertiaire, dit décret Tertiaire et de contrer l'envolée des prix de l'énergie,

**CONSIDÉRANT** qu'un tel projet architectural nécessite le recours à une maîtrise d'œuvre privée,

**CONSIDÉRANT** les missions confiées au maître d'œuvre comprenant la mission de base définie aux articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du Code de la commande publique ainsi que les missions DIAG (Diagnostics), OPC (Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier), SYN (études de synthèse),

**CONSIDÉRANT** le montant estimatif des travaux évalué à 2 000 000,00 € HT, et que, bien que le montant estimatif de la mission de maîtrise d'œuvre soit supérieur au seuil imposant le recours à une procédure de concours, la consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions du Code de la commande publique relatives à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation,

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (07/06/2023), au BOAMP (05/06/2023) et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché relatif aux missions de maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du centre culturel Saint-Exupéry (n°23BA10),

**CONSIDÉRANT** l'avis rectificatif publié au JOUE (05/07/2023), au BOAMP (03/07/2023) et sur le profil acheteur pour reporter la date de remise des offres,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 septembre 2023 attribuant le marché à la société ALTANA ARCHITECTURES,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
 Direction de la Commande Publique

Question n°20 du CM en date du 28/09/2023-P2/2

**APRES** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 14 septembre 2023, Commission Techniques du 11 septembre 2023 et de la Commission Ressources et développement en date du 14 septembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**

**Article 1<sup>ER</sup> :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du centre culturel Saint-Exupéry avec le groupement d'entreprises dont la société ALTANA ARCHITECTURES (sise 41 Avenue de Galois – 92340 BOURG LA REINE) est le mandataire pour un taux de rémunération de 8,5% du coût prévisionnel de travaux (2 millions d'euros HT) soit un forfait de rémunération provisoire de 170 000,00 € HT soit 204 000,00 € TTC.

**Article 2 :** Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à la réception complète des marchés de travaux.

**Article 3 :** **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

**Article 4 :** **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 :** **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
 Xavier MELKI  
 Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



**À l'unanimité des votants**

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire  
 L'Adjoint au Maire  
 Le 28/09/2023  
 Caractère Exécutoire



Etienne Le Béchet

**Acte à classer****DEL28092023Q20**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-10T14-42-29.00 ( MI248061764 )

**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20230928-DEL28092023Q20-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23BA10 - MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOUVELLEMENT ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY - AUTORISATION DÉPOSÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.7. ACCORDS-CADRES  
1.1.7.4. autres : maîtrise d'oeuvre, avocat, etc...**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

Acte : 20 - CP -23BA10 - MOE ST  
EX vDef.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 14:42

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 10/10/23 à 14:42

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 14:47

